

## Communiqué de presse

Le Groupe BPCE affirme ses ambitions en bancassurance en créant chez Natixis une plate-forme industrielle unique pour ses métiers d'assurance, au service des clients des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne.

Paris, le 6 novembre 2013

**Conformément à son ambition stratégique de faire de l'assurance un axe majeur de son développement en France, le Groupe BPCE annonce le projet de regroupement au sein de Natixis de ses activités d'assurance. Au terme de ce projet industriel, Natixis a vocation à devenir le pôle assurance du groupe, au service des clients des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne, aussi bien en assurance IARD qu'en assurance de personnes.**

En ce qui concerne l'assurance IARD, cette stratégie se traduit par le projet d'acquisition par Natixis de la totalité des participations du Groupe BPCE dans BPCE Assurances, soit 60% du capital de la société<sup>1</sup>. BPCE Assurances, en partenariat avec MACIF et MAIF, développe les activités d'assurance IARD auprès des clients des Caisses d'Épargne ainsi que l'assurance santé auprès des clients des Caisses d'Épargne et des Banques Populaires. BPCE Assurances compte aujourd'hui 1,5 millions de clients et son volume de primes acquises s'est élevé à 583 millions d'euros en 2012. Cette acquisition serait réalisée en conservant les accords capitalistiques et les coopérations existants avec MAIF et MACIF. Ce projet est sans incidence sur le partenariat développé par ailleurs entre MAAF, les Banques Populaires et Natixis pour le développement de l'assurance IARD auprès des clients des Banques Populaires.

En ce qui concerne l'assurance de personnes, le Groupe BPCE a informé CNP Assurances qu'il souhaitait, dans le cadre de la mise en œuvre de son plan stratégique 2014-2017 et tout en restant un actionnaire stable et de long terme de CNP Assurances, faire évoluer la nature de ses relations commerciales avec la compagnie à compter du 1er janvier 2016, date d'échéance de ses contrats commerciaux. A partir de cette date, BPCE mettra ainsi en œuvre sa décision stratégique d'intégrer le développement de ses activités d'assurance de personnes au sein du Groupe, le pôle assurance constitué chez Natixis produisant les contrats distribués par les Caisses d'Épargne, comme il le fait déjà pour les Banques Populaires.

---

<sup>1</sup> Au 6 novembre 2013, BPCE Assurances est détenue à hauteur de 46,4 % par BPCE SA, à hauteur de 13,6 % par MURACEF, société d'assurance mutuelle (SAM) du Groupe BPCE. Le solde du capital (40 %) est détenu par Macif à hauteur de 25 % et Maif à hauteur de 15 %.

Cette stratégie s'inscrit dans le cadre d'un projet industriel de moyen et long terme. D'une part, CNP Assurances conserverait la gestion des contrats souscrits avant 2016, représentant aujourd'hui un encours supérieur à 100 Mds d'euros, ainsi que des flux futurs afférents à ces contrats. D'autre part, le Groupe BPCE et CNP Assurances entendent engager des discussions sur de nouveaux partenariats, y compris sur certaines affaires nouvelles en assurance de personnes à partir du 1er janvier 2016.

Ainsi, le Groupe BPCE poursuit-il sa construction en créant un pôle assurance unifié et cohérent au service des clients des réseaux Banques Populaires et Caisses d'Épargne, afin de maîtriser toujours mieux la chaîne de valeur sur des métiers stratégiques et complémentaires des différentes activités bancaires du groupe.

### À propos du Groupe BPCE

*Le Groupe BPCE, deuxième groupe bancaire en France, s'appuie sur deux réseaux de banque commerciale autonomes et complémentaires : celui des 19 Banques Populaires et celui des 17 Caisses d'Épargne. Dans le domaine du financement de l'immobilier, il s'appuie également sur le Crédit Foncier. Il est un acteur majeur de la banque de grande clientèle, de la gestion d'actifs et des services financiers avec Natixis. Le Groupe BPCE compte plus de 36 millions de clients et bénéficie d'une large présence en France avec 8 000 agences, 117 000 collaborateurs et 8,7 millions de sociétaires.*

---

### Contacts presse Groupe BPCE

Sabine Baudin : 33 (0)1 58 40 47 62 / 33 (0)6 22 83 19 44  
Sonia Dilouya : 33 (0)1 58 40 58 57 / 33 (0)6 85 55 46 25  
Terence de Cruz : 33 (0)1 40 39 64 30 / 33 (0)6 19 76 06 40  
[presse@bpce.fr](mailto:presse@bpce.fr)

